



HAL
open science

Occuper l'espace, négocier sa place

Yasmine Berriane, Ghaliya N. Djelloul, Marylène Lieber

► **To cite this version:**

Yasmine Berriane, Ghaliya N. Djelloul, Marylène Lieber. Occuper l'espace, négocier sa place. Genre, sexualité & société, 2024, Occuper l'espace en Méditerranée, 32, 10.4000/12xui . hal-04843947

HAL Id: hal-04843947

<https://hal.science/hal-04843947v1>

Submitted on 19 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Occuper l'espace, négocier sa place

Les enjeux d'une citoyenneté du quotidien vus par les marges

Accéder à la version finalisée et publiée (en libre accès) ici :

<http://journals.openedition.org/gss/9216>

Yasmine Berriane, chargée de recherche CNRS, Centre Maurice Halbwachs (CMH)

Ghaliya N. Djelloul, Première assistante au Centre en Études Genre (CEG), Université de
Lausanne

Marylène Lieber, Professeure, Institut des études genre, Université de Genève

Qui peut occuper l'espace public ? Et sous quelles conditions ? C'est ainsi que nous introduisons, en 2022, l'appel qui a permis de réunir les contributions composant ce dossier. Les deux questions qui se trouvaient au cœur de notre projet éditorial entendaient participer à la production de savoirs communs sur l'occupation des espaces publics urbains en s'intéressant, tout particulièrement, aux processus d'inclusion et d'exclusion qui façonnent ces espaces. Nous ne nous doutions pas, alors, que moins d'un an plus tard, ces questions allaient tant marquer nos quotidiens. Qu'on pense aux périmètres de sécurité mis en place durant les Jeux olympiques à Paris, à l'occupation d'universités du monde entier par des étudiant-es appelant à un cessez-le-feu à Gaza et leur éviction (souvent musclée) de ces lieux. Qu'on pense à la montée en puissance de l'extrême droite en Europe et à l'aggravation des menaces qu'elle fait peser sur les droits des migrant-es, des personnes racisées, des femmes et des personnes LGBTQ. Tous ces moments nous rappellent les enjeux politiques liés à l'accès à l'espace public, mais aussi les inégalités et les tensions inhérentes à cet accès.

Face à cette actualité inquiétante, il est plus que jamais impératif de mieux comprendre ce qui se joue dans l'occupation des espaces publics, les contraintes, menaces et actualisations de la violence qui peuvent s'y dérouler au croisement de catégorisations multiples comme le genre, la

sexualité, la classe, la race¹, la religion ou encore l'âge. De même, il est plus que jamais nécessaire de saisir les modalités de négociation ou de contournement des normes dominantes que ces espaces urbains peuvent favoriser, y compris – voire surtout – parmi les populations minoritaires. Tout comme il est important, enfin, de plaider pour des perspectives croisées qui nous permettent d'aller au-delà des antagonismes habituels entre Nords et Suds, et de décloisonner nos regards des contextes nationaux qui nous entourent.

Trois objectifs que se donne ce dossier, qui entend favoriser la production de savoirs communs sur l'occupation des espaces publics urbains et, plus largement, penser le « droit à la ville » (Lefebvre, 2009 [1968]) et la place qu'occupe chacun·e dans la société depuis la perspective de celles et ceux qui en sont exclu·es ou qui en occupent les marges (Young, 1990 ; Lister, 1997 ; Sandberg et Rönnblom, 2016). À partir d'une réflexion sur l'occupation de l'espace urbain, nous avons donc aussi été amenées à interroger les conditions d'exercice de la citoyenneté, en tant qu'ensemble mouvant de normes, droits et valeurs civiques et politiques associé à la figure du citoyen ou de la citoyenne. Si la question de la citoyenneté² renvoie traditionnellement aux notions d'égalité et d'inclusion au niveau national (Marshall, 1950), la saisir à l'échelle des espaces urbains permet de l'envisager de manière infrapolitique comme une pratique du quotidien conditionnée par des rapports de pouvoir (Sassen, 2002 ; Fenster, 2005 ; Neveu et Carrel, 2015 ; Erdi et Marchal, 2017). La saisir à travers l'expérience de groupes minorisés permet, qui plus est, d'enrichir la compréhension que nous avons de la manière dont la citoyenneté est vécue et pensée, car c'est « très souvent par ses “marges” mêmes, par ceux et celles qui en sont exclus ou qui aspirent à en redessiner les contours, que la citoyenneté est (re)constituée » (Neveu, 2013, 212).

Occuper l'espace, habiter la norme : quelles approches ?

Ces deux dernières décennies, de nombreux travaux ont exploré la dimension genrée des espaces publics urbains, posant la question de « Qui peut occuper l'espace public ? ». Ce numéro prolonge cette question par trois autres : Qui ne peut pas occuper cet espace ? À quelles conditions ces exclu·es arrivent-ils néanmoins à négocier une place là où ils n'en ont pas ? Et que nous

¹ La notion de race renvoie bien sûr à un rapport social (Mazouz, 2020).

² Par citoyenneté, nous comprenons l'ensemble de normes, droits, significations et pratiques associé à la figure du citoyen ou de la citoyenne. Cet ensemble qui peut varier en fonction des époques et des sociétés est perpétuellement renégocié et contesté (Isin, 2002). Nous nous éloignons donc de conceptions « purement statutaire[s] du citoyen » pour nous intéresser à la « nature essentiellement processuelle, projective et relationnelle » de la citoyenneté ainsi que les « enjeux, tout de même fondamentaux, de subjectivation politique » qui y sont liés (Neveu, 2013, 40).

enseignent ces conditions sur la reconfiguration des normes qui régissent l'accès différencié des individus au « droit à la ville » ? Quelles sont les modalités de transgression ou de négociation possibles ? Ces questions permettent de penser ensemble les dynamiques d'inclusion et d'exclusion de l'espace public, c'est-à-dire la possibilité à la fois de son occupation ou de sa confiscation et de sa dépossession.

Des perspectives croisées : pour la production de savoirs communs

Dès le début de ce projet, nous avons fait le choix d'ouvrir le dossier à des contributions qui portent sur diverses sociétés qui entourent la Méditerranée. Cette référence est à comprendre au sens large d'une région de circulation qui relie les sociétés européennes de l'Ouest (y compris celles qui ne sont pas directement situées sur ses rives) à celles d'Afrique (du Nord et subsaharienne) et du sud-ouest de l'Asie. Ce choix répondait au besoin de dialogue entre chercheur·euses qui travaillent sur l'occupation de l'espace public dans des contextes géographiques, politiques et sociaux souvent mis en opposition, comme s'il s'agissait de réalités sociales que tout sépare³. Comme le rappellent Jean-Yves Moisseron et Manar Bayoumi (2012), deux mythes opposés dominant en effet les représentations associées à la Méditerranée : d'un côté, l'idée d'une unité géographique qui irait de soi et qui se distinguerait par une certaine homogénéité ; de l'autre, l'idée selon laquelle les sociétés européennes de la rive nord et celles de la rive sud, à majorité arabo-musulmanes, seraient séparées par d'importants clivages culturels et civilisationnels.

En tant qu'espace forgé, sur le temps long, par la circulation des personnes, des marchandises, des idées et des capitaux, la Méditerranée représente certes une unité géographique et culturelle appuyée sur une histoire commune (Braudel, 1949). Mais, par certains aspects (d'organisation politique et de rapports de pouvoir notamment), c'est aussi une région caractérisée par des différences intrinsèques qui nourrissent les clivages et les tensions, que ce soit entre Nord et Sud ou entre individus et groupes composant ces sociétés⁴. Ces différences et clivages sont le produit de trajectoires et de conjonctures historiques complexes façonnées, entre autres, par la

³ Ce projet éditorial s'inscrit dans la continuité d'activités mises en place dans le cadre du consortium international « Promoting Gender and Diversity through Shared Knowledge Production » (PROGED). Ce collectif international qui a réuni de 2018 à 2022 des chercheuses d'universités de Suisse, du Maghreb et du Proche-Orient visait à promouvoir les échanges scientifiques et la recherche critique sur les différentes manières de nommer, de traduire, d'étudier et de mettre en pratique les thématiques liées au genre et à la diversité.

⁴ D'ailleurs, comme le rappellent Moisseron et Bayoumi (2012), Braudel était lui-même attentif à cette diversité, soulignant la pluralité des paysages et des civilisations qui constituent le pourtour méditerranéen.

colonialité du pouvoir (Mestiri, 2016). Par conséquent, chaque article contextualise de manière rigoureuse les pratiques et les représentations spatiales étudiées pour interroger les modalités d'occupation de l'espace public tout en les inscrivant dans des histoires et des généalogies certes différentes, mais croisées. Si les contextes réunis dans ce dossier sont bien sûr variés, nous défendons l'idée que leur mise en dialogue permet de décentrer nos regards d'un nationalisme méthodologique largement inconscient et de décroquer (Sayad, 1999) et décoloniser (Abu-Lughod, 1996 [1991]) nos approches pour tenter d'esquisser des savoirs communs. Autrement dit, il nous importe de transformer la Méditerranée, considérée comme une frontière (Anzaldúa, 1987) – souvent si meurtrière – séparant un Nord et un Sud, en un espace de rencontre et de circulation scientifique. D'ailleurs, l'expérience migratoire des personnes racisées en Europe, qu'analysent plusieurs articles du dossier, met en évidence la porosité de cette frontière et l'enchevêtrement entre les espaces.

Une telle mise en dialogue ne va pas de soi. D'une part, la tendance à distinguer, en les hiérarchisant, les travaux portant sur les sociétés européennes de la rive Nord (mobilisés pour produire des savoirs d'ordre « généraliste ») et ceux portant sur la rive Sud (mobilisés comme savoirs « spécifiques ») reste dominante (Allal, Boutaleb et Tannous, 2022)⁵. D'autre part, les conditions mêmes de la production de dossiers thématiques tendent à reproduire un tel clivage. Faire émerger un argumentaire cohérent qui s'articule autour de paradigmes et de grilles d'analyse communes qui s'inscrivent, de surcroît, dans la lignée de la revue porteuse du projet éditorial implique – de fait – d'imposer des cadres et des outils d'analyse qui ne sont pas nécessairement partagés par tou·tes. Cet obstacle se pose d'autant plus lorsque le dossier se donne comme ambition de réunir des articles provenant de mondes académiques où l'institutionnalisation des études de genre a connu des trajectoires différentes (Elsadda, 2023 ; Guillot et Nadifi, 2018), qui aboutissent à une diversité dans les manières de nommer et d'analyser les phénomènes étudiés (Direnberger et Onibon Doubogan, 2022). Le fait de devoir imposer une certaine homogénéité des approches et des paradigmes a eu deux conséquences principales : la surreprésentation d'articles émanant de chercheur·euses basées dans des universités des Nord(s) et la perte, en cours de route, de plusieurs contributions qui auraient pu enrichir le dossier. Ces conséquences dont nous avons tenté de réduire au maximum les effets (sans toujours y arriver, hélas) nous interpellent sur la manière dont nos pratiques et politiques éditoriales, tout comme les réseaux de

⁵ Cette division du travail intellectuel existe également en études de genre (Connell, 2014 ; Direnberger et Onibon Doubogan, 2022).

diffusion qui sont les nôtres, reproduisent les hiérarchies dans la production des savoirs, et ce même lorsque les porteuses du projet éditorial sont conscientes de ce type d'inégalités et y sont sensibilisées.

Pour dépasser certains de ces écueils, nous nous sommes appliquées à faire ressortir des thématiques transversales auxquelles chaque auteur et autrice a contribué à l'aide d'études de cas empiriques, portant une attention particulière à l'ethnographie minutieuse des diverses manières d'occuper l'espace public. Des similarités troublantes émergent des différentes études de cas réunies ici ; des similarités dont il ne s'agit pas d'extraire des généralisations homogénéisantes mais plutôt de faire émerger des pistes d'analyse et de réflexion communes dans ce qui suit. Chaque article met ainsi en relief le poids des cadres et dynamiques politiques locales et régionales sur les processus sociaux et les problématiques spatiales en jeu dans la construction et la négociation du « droit à la ville », tels qu'ils s'observent aujourd'hui dans ces contextes contrastés, pour réfléchir, plus largement, aux transformations politiques et sociales que génère la circulation globalisée des normes d'inclusion et de gouvernement de la diversité dans les villes (Lacombe *et al.*, 2018).

Espaces, places et rapports de pouvoir : les usages (il)légitimes de l'espace public

Pour aborder ces questions, les contributions réunies ici s'inspirent du « tournant spatial » en études de genre (Duplan, 2012 ; Dierenberger et Schmoll, 2014) et privilégient deux paradigmes théoriques principaux. Tout d'abord, elles abordent l'étude de l'espace non pas comme un simple contenant mais comme structure sociale à part entière (Löw, 2015). Elles prennent en compte, ensuite, l'imbrication des rapports de pouvoir et de leurs articulations, s'appuyant sur un ensemble de travaux qui ont permis de révéler la manière dont se fabriquent les hiérarchies et les inégalités *in situ*. En invitant chaque article à « se poser l'autre question » (Matsuda, 1991), celle de l'intersectionnalité, ce numéro est composé de réflexions sur l'imbrication des rapports de pouvoir à partir de l'expérience de catégories diverses de personnes produites par des marginalisations plurielles. Il met en lumière le continuum de violences visant à maintenir un ordre sexué, racisé et hétéronormatif (Radford, 1987 ; Lieber, 2008 ; Kern, 2010).

En partant de ces deux paradigmes, l'occupation de l'espace est certes appréhendée par des pratiques diverses qui permettent l'accès, la mobilité et l'appropriation d'un lieu, que ce soit dans un but politique ou non. Cela inclut à la fois des formes d'actions collectives et de mobilisations

politiques ponctuelles mais aussi et avant tout des pratiques spatiales quotidiennes, telles que se déplacer, aller travailler, se divertir, etc. Mais ces pratiques quotidiennes sont modelées, elles aussi, par des rapports de pouvoir qui façonnent les trajectoires individuelles et les conditions sociospatiales collectives, tout comme par des politiques publiques qui tentent de les cadrer. Aussi, si le titre de ce numéro renvoie immanquablement à une action, elle ne saurait se comprendre sans les configurations sociales plus larges. En symbolisant, matérialisant et naturalisant une mise en ordre sociale par des dispositifs spatiaux, l'espace constitue donc une grammaire qui fabrique l'ordre social. C'est pourquoi s'intéresser à l'occupation de l'« espace public » constitue un puissant révélateur des rapports de pouvoir, un miroir grossissant du politique. Il s'agit de comprendre qui peut occuper l'espace, et comment ; quelle est la place des un·es et des autres et comment cette place se négocie.

Le dossier réunit deux types d'articles. Les premiers partent d'expériences spécifiques de catégories de personnes situées aux marges géographiques, sociales et politiques : migrant·es, sans-papier·es⁶, habitant·es de quartiers périphériques, personnes trans, LGBTQ, femmes voilées, Roms, balayeurs ou encore travailleuses du sexe. Ils s'efforcent de penser ensemble les occupations quotidiennes et exceptionnelles de l'espace public pour voir s'exercer différentes formes de contraintes, voire de violences, qui, de manière plus ou moins visible, contraignent les formes de présence de ces personnes dans l'espace urbain. Tout en mettant en évidence les configurations multiples des inégalités sociales et spatiales et les normes qui les façonnent, ces articles s'arrêtent aussi sur les formes individuelles et collectives de transgression ou de reproduction de ces normes.

Le deuxième type d'articles aborde la question de l'occupation différenciée de l'espace public urbain à travers l'étude de politiques ou d'actions publiques. Ils analysent la constitution de catégories d'actions publiques tout comme les processus de mise en œuvre de ces politiques. Ils mettent en évidence la façon dont sont négociées certaines attentes d'inclusion, tout comme les modalités de cadrage des usages légitimes des espaces urbains. L'analyse intersectionnelle favorise une compréhension fine des processus de fabrique et de hiérarchisation des catégories d'usager·es dans les opérations de construction de la « mixité urbaine ». Celles-ci (re)produisent une catégorisation continue qui déplace, mais ne défait pas, la marginalisation et l'invisibilisation produites par les politiques publiques de la ville.

⁶ La féminisation de ce terme a émergé dès la fin des années 1990 dans le monde associatif et militant francophone. Elle permet de rendre visible l'expérience spécifique des femmes sans statut légal (Cissé, Quiminal, 2000).

Ainsi, il s'agit de mettre en lumière les mécanismes qui concourent à l'éviction des personnes et à la fabrique de corps « sans place » (premier axe), ainsi que la résistance à ces différents régimes de contraintes par une panoplie de tactiques et de savoir-faire individuels et collectifs mobilisés pour « se faire une place » dans la ville (deuxième axe). Il s'agit également d'analyser les régimes normatifs produits par les politiques publiques qui visent spécifiquement à « accorder une place » aux personnes appartenant à ces mêmes catégories marginalisées (troisième axe). Aussi, que l'accent porte sur des stratégies d'occupation individuelles et collectives ou sur des politiques publiques qui se veulent inclusives, les articles réunis ici permettent tous d'envisager l'occupation de l'espace public comme des manières différentes d'habiter la norme, qu'il s'agisse de la vivre, de la (re)produire, de la redéfinir ou de l'utiliser pour arracher un « droit à la ville ».

La fabrique des « sans-place » : régimes d'indésirabilité

Les expériences de différentes catégories de personnes qui ont en commun de subir une forme d'indésirabilité dans les espaces publics en raison de leur appartenance à des groupes minorisés sont au cœur de ce numéro. Les processus d'exclusion qui maintiennent les populations marginalisées dans des positions de « sans-place » sont multiples : ils fabriquent des marginalités spatiales qui se traduisent par des formes de vulnérabilités et imposent des formes d'invisibilité de différentes intensités, allant de l'exclusion ouvertement affirmée à des modes de disciplinarisation et de normalisation des corps constitués comme indésirables. À travers quelles conditions d'habiter et d'habitat, de circulation et de mobilité se matérialise cette position sociale de « sans-place » ? Quels sont les régimes de contraintes spécifiques qui empêchent de s'approprier l'espace public et d'accéder à ses multiples ressources ?

Marginalités spatiales et ressorts intersectionnels de l'exclusion

La dimension structurelle du genre des espaces a déjà donné lieu à de nombreuses recherches (Denèfle, 2004 ; Shami, 2009 ; Lieber, 2008 ; Le Renard, 2011 ; Monqid, 2014 ; Hammouche et Monqid, 2022), en montrant les multiples logiques qui viennent rappeler aux femmes qu'elles ne sont pas à leur place dans les espaces publics. Les articles de Stéphanie Archat, d'Elsa Koerner ou encore de Leila Bouasria mettent d'ailleurs en lumière comment cet état de fait est à la base de politiques publiques « genrées » en France ou au Maroc. Mais les articles réunis dans ce numéro soulignent aussi comment cette exclusion genrée s'articule avec d'autres rapports de pouvoir que

sont la classe, la race ou la sexualité. Ainsi, en s'intéressant aux militantes féministes et LGBTQ au sein des manifestations de 2011 à Tunis, Abir Kréfa souligne non seulement la dimension genrée du contrôle de la mobilité spatiale, mais également les différentiels de classe dans la socialisation politique : toutes n'ont pas les mêmes ressources et ne peuvent pas occuper la même place dans les manifestations. Dans la même veine, Maïa Bouatouch-Légrand, en s'intéressant à des actions de philanthropie en Égypte, met en évidence les formes genrées de la vulnérabilité dans les espaces publics, tout en soulignant que celles-ci sont renforcées par des enjeux de classe : les femmes de milieux favorisés n'ont pas leur place dans les quartiers populaires du Caire, ou seulement à certaines conditions. Quant aux articles d'Alexandre Donnen, Jean Makhoul et Milan Bonté, ils mettent en évidence la dimension (cis-)hétéronormative des espaces, qui se décline elle aussi différemment selon les positions sociales des personnes concernées à Bruxelles et à Grenoble comme à Beyrouth.

Plusieurs articles (Alizée Lazzarino, Emma Peltier, Joanne Le Bars, Alice Daquin et Simone Di Cecco) soulignent quant à eux la prégnance de la dimension ethno-raciale, avec celle de la classe et du genre, en traitant des populations pauvres et racisées dans de grands centres urbains européens. En situation administrative irrégulière, en attente de papiers et de droits, la marginalisation politique et sociale de ces populations se traduit d'abord par la précarité de leur condition d'habitat (rues, bidonvilles, centres d'hébergement, squats, cités de quartiers populaires). Ces espaces constituent pourtant un ultime refuge face aux violences spécifiques, venant notamment des forces de l'ordre – qui visent à les refouler des espaces publics urbains dont ils ont justement besoin pour trouver les moyens de leur survie (mendicité, travail du sexe...).

Mobiles et sans refuge : violences multiscalaires, éviction et discipline

Précarité, violences, autant d'expériences qui jalonnent les expériences de celles et ceux qui sont « sans place ». Joanne Le Bars s'intéresse aux rapports à l'espace public de femmes migrantes sans papiers et racisées à Paris, qui se caractérisent avant tout par la peur d'être arrêtées et renvoyées à la frontière. Ces femmes sont souvent confrontées à l'épreuve de la mise à la rue et de l'obligation constante qui leur est faite de se mouvoir. La position de « sans-place » se caractérise d'abord par le refus d'accorder un droit à s'établir, conduisant à une « discipline de l'intimité ». Si elles vivent une vulnérabilité similaire, le cas des femmes roms qu'a rencontrées Emma Peltier à Paris montre également la contrainte omniprésente qui caractérise cette injonction à la mobilité, faite

d'expulsions des bidonvilles où elles résident, de violences lors de leurs déplacements, qui freinent les modalités et horaires de leur accès aux centres urbains, ainsi que de répression de leur pratique de mendicité par la police. Ces femmes pauvres et racisées sont donc empêchées d'accéder aux ressources des espaces publics urbains nécessaires pour leur survie, ce qui aboutit à un enclavement résidentiel qui opère comme un marqueur de racialisation (quartier, bidonville).

Il en va de même pour Alizée Lazzarino, qui s'intéresse aux parcours de travailleuses du sexe sans statut légal à Barcelone. Elle souligne également la dimension multiscalaire de ces violences, puisque si celles-ci sont touchées par un double stigmatisme en tant que « putains » et personnes sans statut légal, elles font également l'objet d'une éviction résidentielle et se voient obligées de se déplacer en raison d'une politique de revalorisation du quartier, qui les désignent comme illégitimes. Aux violences de genre, perpétrées pour réaffirmer un ordre de genre hétérosexuel, s'ajoutent donc d'autres formes de contraintes spécifiques qui viennent exclure ou discipliner les corps, et qui les constituent en retour comme indésirables.

Enfin, Alice Daquin analyse l'expérience quotidienne de mères au sein des quartiers populaires de Marseille. Si on ne peut dire que ces femmes sont « sans place », Daquin qualifie de « dépossession territoriale » les effets de la guerre de basse intensité qui confronte la police aux trafiquants de drogue dans les espaces du voisinage. Sans être privées de refuge, elles voient cependant le territoire de leur intimité envahi par les effets de cette violence, ce qui affecte durablement leur santé. À l'assignation à l'espace domestique vécue en tant que femmes s'ajoutent, pour les femmes racisées et pauvres, d'autres facteurs de minorisation, qui renforcent leur exclusion des espaces publics et leur enclavement résidentiel, tout en accroissant les obstacles d'accès à un foyer-refuge. En effet, la perception des marges spatiales où elles résident comme des territoires sous tension, comportant un risque d'explosion de la violence, accentue leur criminalisation et légitime, voire naturalise, une expérience quotidienne de violence de « sans-place ».

Si la plupart des corps dont il est question dans ce numéro font l'objet de mise à l'écart, voire d'invisibilisation, d'autres corps considérés comme indésirables se voient plus disciplinés. C'est le cas des travailleurs sans statut légal du nord de l'Italie qu'a étudiés Simone Di Cecco. Leur mise au travail bénévole, dans des activités de nettoyage de l'espace public considérées comme d'utilité publique – là encore mobiles –, leur permet d'espérer avoir, à terme, une place. Tout se passe comme s'ils étaient en *attente* d'une place.

Cette entrée par des sujets maintenus aux marges (hooks, 2017) permet d'identifier les normes qui fournissent des grilles d'intelligibilité de la visibilité des corps, hiérarchisent leur respectabilité et leur désirabilité et fondent, *in fine*, des légitimités différenciées à « vivre des vies dignes d'être vécues » (Butler, 2004). Aussi, étudier les « sans-place » nous informe sur ce qui fonde la légitimité à « avoir une place ». En mettant en évidence cette vulnérabilité différenciée entre les groupes et les individu·es, on perçoit le coût social variable de la résistance, voire de la contestation de celui ou celle qui fait « sa place ». L'analyse de ces expériences permet de mieux comprendre la fabrique de la « place » à partir de celle des « sans-place », qui consiste à exclure ou à effacer les traces de sa présence. Elle se traduit par des dispositifs de dissuasion et de répression pour empêcher certains groupes d'occuper l'espace public ou de s'y mouvoir. Pour autant, ces enquêtes nous montrent aussi différentes manières d'habiter la norme à partir d'une position de subalterne et de « sans-place ». Aussi, les marges sont plurielles et elles n'octroient pas aux personnes marginalisées le même champ d'action face à l'assignation à l'invisibilité.

« Se faire une place » dans la ville : coûts et tactiques de la transgression

Ne pas avoir *de place*, ne pas être *à sa place* ou attendre *une place*, autant de situations qui, nous l'avons vu, sont marquées par des formes de vulnérabilité ou d'exclusion, à l'intersection de catégorisations multiples. Mais ce rapport à l'espace public n'est pas figé. Les articles réunis dans ce dossier illustrent bien comment, de manières très diverses, des groupes et des individu·es se situant dans des positions minoritaires, aux marges sociales, politiques et territoriales de leur société, ne tentent pas seulement de sécuriser la place fragile qu'ils y ont déjà ; par moment, ils contestent aussi cette place ou tentent de s'en faire une nouvelle. Des femmes et militant·es LGBTQ militent en 2011 dans les rues de Tunis, alors que leur présence y est contestée (Kréfa) ; des travailleuses du sexe tentent de s'imposer dans les dispositifs participatifs de la ville de Barcelone, alors que leur profession y est stigmatisée et criminalisée (Lazzarino) ; des femmes balayeurs se déplacent au quotidien vers les quartiers huppés de Casablanca pour y nettoyer les rues, alors que c'est un métier très peu féminisé (Bouastria) ; des personnes queer négocient leur accès à des cafés-bars de Beyrouth, alors que l'homosexualité est socialement condamnée et juridiquement pénalisée au Liban (Makhlouta) ; des femmes issues de classes aisées circulent en vélo au Caire, alors que la pratique féminine du vélo y est jugée inappropriée (Bouatouch-Légrand) ; des personnes trans demandent un créneau non mixte pour des piscines municipales en France, alors qu'y prime un idéal de mixité (Bonté).

Autant d'exemples qui rappellent que le rapport à l'espace public est dynamique et que les individus – même les plus vulnérables d'entre eux – disposent de marges pour agir et occuper une place là où ils n'en avaient pas auparavant ou là où leur présence est jugée déviante. Ces exemples nous rappellent aussi que l'espace public est certes producteur de normes mais qu'il favorise aussi la négociation, le détournement voire la contestation de ces dernières. Les formes de résistance ou de transgression qu'éclaire ce dossier n'aboutissent pas nécessairement à un renversement des rapports de pouvoir dominants, ni à une redéfinition profonde des normes de genre, de classe ou de race. Mais elles permettent néanmoins de repousser la « frontière des possibles » (Perrot, 1997, 150), même si c'est le temps d'une parenthèse temporelle ou dans la limite de certains interstices spatiotemporels.

Interstices spatiotemporels : lieux et moments spécifiques de la transgression

Les articles montrent que diverses stratégies sont déployées pour négocier une place dans l'espace public. Mais ils montrent aussi que ces stratégies sont souvent circonscrites dans l'espace et dans le temps. Certaines pratiques constituent des interstices spatiotemporels, sortes de refuges qui reflètent des situations d'entre-deux, à la frontière entre le privé et le public, l'intérieur et l'extérieur, le travail et les loisirs, ou encore l'État et la société. Il a été montré que de tels interstices spatiotemporels peuvent servir à négocier, résister ou modifier le contexte dominant (Chakravarty et Negi, 2016 ; Hussénus *et al.*, 2016 ; Berriane, 2021). C'est le cas, par exemple, des cafés-bars décrits par Makhouta. Il s'agit de lieux d'entre-soi rassurants et fermés sur eux-mêmes où les gays de Beyrouth se retrouvent à l'abri des regards de celles et ceux qui ne tolèrent pas leur présence en public. Mais ce sont aussi des espaces d'ouverture vers l'extérieur où la diffusion d'une culture queer est rendue possible, bien que de manière limitée. C'est ce qu'observe Makhouta tout particulièrement sur les terrasses et au seuil des cafés-bars – à l'interstice, donc, entre espace extérieur de la rue et espace intérieur des lieux. Lorsque les clients des cafés-bars y sont installés, ils s'affichent en « public », tout en restant à l'abri des rappels à l'ordre, avec la possibilité de se réfugier à l'intérieur. Loin d'être une simple parenthèse, cet usage de l'espace est, pour Makhouta, un acte politique contre l'invisibilisation des personnes gays à Beyrouth.

Dans la même veine, c'est dans les cages d'escaliers – dans l'espace qui relie l'intérieur des appartements à l'extérieur du quartier – qu'une des « mères » décrites par Daquin réussit à éloigner, chaque soir, les trafiquants de drogue de son espace de vie en renversant

quotidiennement de l'eau sur le sol. Quant à Lazzarino, elle montre que c'est précisément dans des squats que des travailleuses du sexe à Barcelone trouvent des espaces où il leur est possible de militer, de se rendre visibles et d'acquérir des compétences politiques. Les squats favorisent donc la politisation et peuvent en même temps servir de tremplins pour que les travailleuses du sexe puissent s'imposer dans les dispositifs politiques participatifs existants, afin de revendiquer leurs droits. Or, tels qu'ils sont utilisés, ces squats apparaissent comme des espaces intermédiaires, à la fois « privés » et « publics », objets d'une occupation illégale criminalisée *et* lieux de vie, de rencontre et de sociabilités politiques.

Certains moments de la journée s'avèrent plus propices que d'autres à repousser les frontières de genre, de race ou de classe. Les articles qui portent, dans ce dossier, sur les stratégies d'occupation des femmes soulignent surtout les différences observables entre le jour (moment qui favorise leur mobilité) et la nuit (moment vécu comme plus dangereux et risqué). Si, durant la journée, les « mères » de la cité marseillaise étudiée par Daquin peuvent surveiller de près leurs enfants pour les éloigner d'activités criminelles, ce n'est plus le cas de nuit : sortir et circuler dans la cité en tant que femmes est alors jugé suspect, ce qui peut nuire à leur réputation. Pour d'autres catégories de personnes, le rapport au jour et à la nuit est inversé : à l'instar des personnes gays qui fréquentent les cafés-bars de Beyrouth, et pour qui les fins de journée et les nuits semblent être des moments plus propices à se rendre visibles dans une ville dominée par les normes d'hétérosexualité.

Selon la conjoncture du moment, cette distinction entre jour et nuit peut être suspendue. C'est ce qu'illustre la contribution de Kréfa portant sur l'accès de militantes femmes et LGBTQ à l'espace public en Tunisie. Analysant les deux principaux sit-in de la Kasbah de Tunis en 2011, l'auteure montre que le premier – survenu dans un contexte d'incertitude exacerbée – est marqué par des restrictions renforcées sur la mobilité des femmes et des filles (de jour comme de nuit). Il en est tout autrement du second, survenu dans un contexte d'apaisement relatif : il est marqué par diverses transgressions en actes, comme la présence de femmes dans des espaces mixtes, y compris la nuit. Si ce relâchement ne s'accompagne pas d'une suspension complète des rapports de genre, il permet néanmoins, le temps d'une séquence, que certaines normes soient transgressées. Il en va de même pour la brèche temporelle que représente, pour les cyclistes observées au Caire par Bouatouch-Legrand, l'espace-temps du ramadan, qui permet à ces dernières de circuler en ville même de nuit et d'investir des espaces mixtes sans nuire à leur réputation.

Entre visibilité et invisibilité : trouver la bonne distance

Que ce soit dans de tels interstices ou ailleurs, les actions menées par les groupes et individu·es qui se trouvent au cœur de ce dossier articulent deux processus qui peuvent sembler contradictoires mais qui se trouvent, ici, intimement liés. *Faire sa place* en tant que minorité, c'est, d'abord, se rendre visible et audible pour sortir des marges auxquelles ces minorités se sentent reléguées. Les un·es se font visibles en agissant en commun, les autres en arborant des comportements jugés déviants, les autres, enfin, en demandant que de nouvelles règles soient adoptées pour qu'iels puissent investir l'espace comme les « autres ». Mais *faire sa place*, c'est aussi ne pas trop se faire remarquer, se faire discret·e, voire invisible parfois. Ce qui interpelle à la lecture des articles réunis dans ce dossier, c'est que les deux processus sont souvent liés, comme si tout l'enjeu était de trouver le juste milieu entre visibilité et invisibilité, un travail d'équilibre pour le moins difficile.

Si les gays qui fréquentent les cafés-bars de Beyrouth s'affichent ponctuellement de manière publique en terrasse pour agir contre leur marginalisation, iels ne le font pas en dehors de ces interstices, se gardant la possibilité de se rendre invisibles, à l'intérieur de l'espace fermé et familial des cafés-bars (Makhlouta). Certes, les migrantes sans papiers qui vivent en Île-de-France osent, ponctuellement, se faire voir et entendre collectivement pour protester contre leur statut précaire. Mais, au quotidien et lorsqu'elles sont seules, cette assurance collective laisse place à des tactiques multiples d'invisibilisation de soi pour « avoir l'air de rien » et, par-là, éviter l'arrestation et l'expulsion (Le Bars). Dans la même veine, les balayeurs de rue de Casablanca font beaucoup pour être vus et reconnus à travers leur métier. En même temps, elles tentent de prendre le moins de place possible dans les quartiers huppés de la ville, où on attend d'elles une « visibilité mesurée » (Bouasria). De même, les femmes roms qui mendient en Île-de-France doivent se rendre visibles pour recevoir de l'aide des passant·es, tout en restant suffisamment invisibles pour ne pas faire l'objet d'attaques racistes (Peltier).

Les situations dans lesquelles une occupation discrète et invisible de l'espace public est préconisée correspondent, le plus souvent, à des actions individuelles et à des moments où les personnes sont seules à faire face aux menaces extérieures qu'elles perçoivent. Leurs actions sont plus souvent visibles – et clairement revendiquées comme telles – lorsque les individu·es circulent en groupes. Cela peut prendre la forme d'actions collectives organisées, comme les squats de

travailleuses du sexe à Barcelone, les sit-in protestataires de la Kasbah de Tunis, les actions revendicatives de personnes trans et les mobilisations ponctuelles de femmes sans papiers à Paris, ou encore les sorties de femmes à vélo dans les rues du Caire. Mais cela peut aussi prendre la forme de sorties quotidiennes accompagnées, soit d'une amie ou du conjoint, comme le font les femmes roms circulant dans les rues d'Île-de-France, soit d'une autre figure de protection, à l'instar des balayeurs de Casablanca qui recherchent la protection de leur chef d'équipe ou d'habitant-es et commerçant-es du quartier où elles travaillent.

Respectabilité et bonne moralité comme outils de résistance : une ressource qui a ses limites

L'une des stratégies employées pour trouver cette « bonne distance » entre visibilité et invisibilité est d'afficher des marques de respectabilité et de bonne moralité. Car si les frontières des possibles sont ponctuellement repoussées, négociées ou remises en question, elles le sont presque toujours dans les limites qu'imposent certains régimes de désirabilité et de respectabilité, des régimes auxquels les groupes et acteur·rices se plient, certes, mais tout en les investissant, aussi, comme outils de résistance ou de transgression. Et c'est probablement là qu'on trouve la similarité la plus troublante qui émerge des articles réunis dans ce dossier.

Que ce soit au nord ou au sud de la Méditerranée, la question de la respectabilité et de la réputation a principalement été traitée pour mieux comprendre les processus de différenciation sociale. Dans les travaux portant sur les sociétés des Suds – à majorité musulmanes –, ces thèmes ont longtemps été traités à travers les questions de l'honneur familial et de l'invisibilisation des femmes : les « femmes respectables » – nécessairement recluses et victimes d'un système patriarcal immuable – étant généralement décrites comme celles qui ne sortent pas⁷. Ces lectures renvoient à des imaginaires qui se sont imposés, dès le XIX^e siècle, autour de récits d'observateurs coloniaux opposant l'Orient à l'Occident. Elles dominent toujours bon nombre de représentations, mais on voit aussi s'établir de plus en plus de travaux soucieux de dépasser ces dichotomies et d'analyser la production sociale de la respectabilité des femmes qui « sortent » et investissent l'espace public (Djelloul, 2018 ; Wynn, 2018 ; Cheikh, 2020 ; Berriane, 2013). Ces travaux mobilisent des grilles d'analyse similaires à celles qui sont utilisées pour comprendre les processus de distinction sociale reposant sur une construction différenciée de la respectabilité

⁷ Sur la construction historisée de ces représentations de la respectabilité des femmes dans les sociétés musulmanes, voir, par exemple, Clancy-Smith, 1998 ; Ahmed, 1992 ; Tillion, 1966. Pour l'Europe du XIX^e siècle, voir Perrot, 1997, 151.

dans les sociétés européennes, au croisement du genre, de la classe, des sexualités, de l'âge et de la race (Skeggs, 2015 ; Tissot, 2022 ; Khemilat, 2018).

Si les articles réunis dans ce dossier contribuent à cette compréhension, ils le font en montrant comment – au nord comme au sud de la Méditerranée – les normes de respectabilité peuvent être mobilisées comme outils de contestation, d'occupation de l'espace et de transgression des normes dominantes. Paradoxalement, la remise en question des normes contre lesquelles les minorités représentées dans ce dossier résistent passe, entre autres, par une reproduction de ces mêmes normes : les exemples réunis illustrent en effet des situations où la transgression ne semble possible que dans les limites de ce qui est jugé respectable et désirable. Cette respectabilité peut passer par la performance de féminités et de masculinités convenables, comme le font les migrantes sans papiers qui évitent de fréquenter certains espaces « douteux » (Le Bars), les « mères » d'une cité marseillaise qui ne sortent pas de nuit et préfèrent se faire discrètes (Daquin), les demandeurs d'asile qui nettoient de façon bénévole les espaces publics pour paraître moins menaçants (Di Cecco) ou encore les protestataires tunisiennes qui respectent la distribution genrée du travail militant (Kréfa). Elle passe aussi par des performances de classe, comme lorsque des femmes égyptiennes aisées se déplacent à vélo au Caire pour faire œuvre de charité envers les plus pauvres (Bouatouch-Legrand) ; ou lorsqu'une femme migrante sans papiers aux origines sociales aisées affiche un comportement hautain face à l'agent de sécurité voulant l'arrêter (Le Bars). Dans d'autres cas, c'est la respectabilité professionnelle qui est mise en avant, comme le font, à Casablanca, les femmes balayeuses insistant sur leur éthique professionnelle, leurs compétences et la pénibilité de leur travail (Bouasria). Dans les cafés-bars de la capitale libanaise, la respectabilité passe par la conformité à l'homonormativité masculine couplée à un capital social élevé (Makhlouta). Quant aux travailleuses du sexe à Barcelone, elles mobilisent une respectabilité militante qui repose à la fois sur le poids du nombre qu'elles disent représenter et sur les efforts déployés pour éviter tous dérapages et conflits dans les espaces qu'elles gèrent de manière stricte, se faisant gardiennes des normes d'ordre et de sécurité (Lazzarino).

Le recours à ces formes de respectabilité peut servir de ressource pour occuper l'espace, mais il s'agit d'une « ressource contingente » (Dulong, 2002) qui dépend largement du contexte du moment et de la position qu'occupent les individu-es au sein de la société. Les régimes de respectabilité sont en effet pluriels et pas toujours faciles à manier, d'autant plus que les injonctions morales peuvent être contradictoires. La capacité de manier ces régimes dépend, enfin, des ressources et capitaux dont disposent les individu-es et les groupes. Ainsi, Daquin

recense trois figures de « mères » respectables dans la cité marseillaise qu'elle étudie : celle de la femme voilée et discrète, celle de la bonne mère qui surveille ses enfants, et celle de la grande gueule marseillaise. La possibilité d'investir telle ou telle figure dépend du capital social des femmes. Ainsi, pour être « grandes gueules », les « mères » doivent être bien implantées dans le quartier et y disposer de soutiens larges, ce qui n'est pas le cas de toutes. Pour être « bonnes mères », elles doivent surveiller au plus près leurs enfants à l'extérieur de la maison, y compris de nuit, ce qui les expose à des jugements de nature sexuelle qui nuisent à leur réputation. Leur respectabilité se construit donc sur le fil fragile qui les sépare de la « mauvaise mère » et de la « putain ».

Si, dans cette cité marseillaise comme dans les rues du Caire et de Casablanca, le port du voile contribue grandement à la construction de figures de respectabilité, il n'en est pas de même dans les contextes où les femmes voilées sont constituées comme indésirables. C'est ce que montre Bonté, par exemple, en mettant en évidence les différences qui existent entre deux actions collectives qui ont pour objet l'accès aux piscines municipales en France : celle des personnes trans qui réussissent, au terme de leur mobilisation, à obtenir qu'un créneau leur soit réservé, et celle des femmes musulmanes et voilées dont la demande relative au port d'un maillot couvrant l'ensemble du corps n'aboutit pas. Si ces deux mobilisations arrivent à des résultats différents, c'est, en grande partie, parce que les personnes trans bénéficient d'une respectabilité construite sur leur victimisation positive alors que les femmes voilées font face au reproche de ne pas s'emparer de l'espace de liberté mis à leur disposition. De même, les femmes lesbiennes et voilées ont plus de difficultés à accéder aux cafés-bars étudiés par Makhoulta que les hommes homosexuels, cisgenres et laïcs, au capital économique et culturel important. Par conséquent, les usages faits de ces espaces qui permettent l'émergence d'une culture minoritaire gay contribuent aussi à la reproduction des inégalités de genre, de classe et ethno-raciales qui structurent la société libanaise.

Si ces populations marginalisées n'ont pas les mêmes statuts – avoir la citoyenneté d'un pays ne garantissant pas un accès à l'espace public, comme c'est le cas par exemple pour les femmes ou les personnes LGBTQ –, elles partagent un savoir-faire commun. Face aux différents régimes de contraintes spécifiques, pavés de violences et de normalisation, qui concourent à leur éviction ou à leur marginalisation, elles mettent en œuvre des stratégies. Entre visibilité et invisibilité, négociation de la bonne distance ou adhésion à des normes de respectabilité, elles participent de formes de transgression des dites normes, et négocient leur place, sous condition. S'il n'est pas

possible de renverser les hiérarchies, il apparaît tout de même possible de grignoter des espaces de légitimité, de construire, même de façon temporaire, des espaces à soi.

Accorder une place : nouvelles injonctions normatives et régimes de désirabilité

Favoriser la visibilité, accorder une place aux différentes minorités, autant de questions qui se sont vu institutionnaliser ces dernières années. De nombreux acteur·rices, à différentes échelles, allant des municipalités aux organisations internationales en passant par des sociétés prestataires, proposent désormais des politiques ou des actions pour favoriser la présence des femmes et des minorités sexuelles dans les espaces publics. Quelle forme prend cette politisation des usages et des normes de l'espace public, et qu'est-ce que cela fait d'intégrer le genre et plus largement une perspective intersectionnelle aux politiques publiques ? Comment cette notion est-elle intégrée, interprétée, investie par les différentes personnes qui participent à ces politiques, et par celles qui les contestent ? Qui sont les publics de ces politiques ? À l'aune de la critique intersectionnelle du genre, cette politisation ne contribue-t-elle pas à déplacer les modalités d'exclusion, à en créer ou en légitimer de nouvelles ? Participe-t-elle de la configuration de nouvelles injonctions normatives ? Ces questions traversent plusieurs des articles de ce numéro, qui permettent non seulement de mettre en évidence la diversité des registres et des dispositifs qui sont mis en œuvre dans différents contextes nationaux, mais posent aussi la question de ce que font ces modalités d'action à l'espace et aux publics auxquels elles entendent donner davantage de place.

Démocratie sexuelle et politiques de reconnaissance

Incontestablement, ce sont avant tout les articles centrés sur des contextes européens qui se concentrent sur la mise en œuvre de politiques publiques, mais les articles qui concernent le nord de l'Afrique mettent eux aussi en lumière que les difficultés vécues par les femmes dans l'espace public font l'objet d'actions spécifiques afin de promouvoir des modalités d'accès plus inclusives. Ainsi, si l'on peut constater que la « démocratie sexuelle », dans son sens premier, c'est-à-dire « l'extension du domaine démocratique aux questions sexuelles » (Fassin, 2009, 48), semble avoir davantage fait l'objet de l'attention des politiques des pays occidentaux, pensées comme « modernes », elle n'en est pas moins présente dans des pays comme le Maroc ou l'Égypte, où promouvoir la présence des femmes peut également apparaître à différents niveaux comme un

« gage de modernité ». Ainsi, Bouasria souligne comment la privatisation du secteur de la propreté de la ville de Casablanca, avec la volonté de le rationaliser et de le moderniser, mais aussi de projeter l'image d'une ville moderne et égalitaire, s'est faite en partie par la promotion de la présence de balayeurs de rue par les entreprises prestataires. Dans la même veine, Bouatouch-Legrand met au jour le rôle des organisations internationales, de la philanthropie et de l'écologie, qui contribuent à diffuser des normes d'égalité, parmi les éléments qui ont permis de favoriser, au Caire, la pratique du vélo par des femmes de catégories socio-économiques favorisées.

Tous ces articles mettent en évidence la forme de reconnaissance que permettent ces différentes actions, dans toute leur diversité. Donner une place, donner de la visibilité, c'est avant tout une politique de reconnaissance. Les auteur·es mettent en évidence la façon dont ces règlements, ces actions et ces politiques reconnaissent la dimension inégalitaire des espaces publics et permettent de favoriser la présence de celles et ceux qui étaient invisibles et inaudibles, voire indésirables.

Ainsi, Donnén s'intéresse à la façon dont Bruxelles a mis en œuvre un concept de ville inclusive, en se présentant comme une capitale moderne et LGBTIQ+ *friendly*. Son article souligne comment de telles politiques qui répondent à des logiques parfois instrumentales ont contribué à la création d'un nouvel imaginaire et à valoriser certains espaces queer autrefois méprisés.

À l'autre extrémité de l'Europe, dans le sud de l'Italie, Di Cecco a étudié quant à lui des politiques spécifiques de mise au travail de travailleurs migrants, dont l'ambition est de favoriser leur meilleure intégration. Dans l'optique des travailleur·euses sociaux·ales qui promeuvent ce travail bénévole, rendre visible le dur labeur de ces corps racisés permettrait de les sortir de la marginalité à laquelle ils sont généralement renvoyés.

Nouveaux régimes de désirabilité : accorder une place sous condition

Mais donner une place ne se fait généralement pas sans coût, celle-ci n'est accordée que sous condition. Et si Donnén souligne la façon dont la ville inclusive contribue à la « mise en tourisme des homosexualités », elle appuie en réalité l'accès des segments les plus favorisés de ces communautés, qu'il qualifie de « gagnantes », et l'exclusion d'autres. Cette mise en tourisme avantage des catégories de consommateur·rices désirables tout en repoussant des communautés (notamment racisées) déjà minorisées. Di Cecco ne montre pas autre chose, quand il souligne que la visibilité des corps migrants au travail ne peut se faire que sous condition, puisqu'il s'agit de

garder ce qu'il appelle « la bonne distance » : entre visibilité et invisibilité, les travailleurs racisés se voient assignés aux tâches de nettoyage les plus pénibles et les plus cachées.

Différentes logiques sont mises en évidence dans les articles qui traitent des politiques publiques. Outre l'exclusion de certains groupes, parmi les moins favorisés, l'essentialisation et l'homogénéisation des publics cibles reste un enjeu que souligne notamment Archat lorsqu'elle discute de la mise en œuvre des politiques de lutte contre le harcèlement de rue. Si celles-ci sont « fragiles », en ce qu'elles disposent généralement de très peu de ressources pour leur mise en actes, elles participent également comme la plupart des actions visant à lutter contre les violences de genre à homogénéiser la catégorie « femmes », et à les essentialiser en leur assignant des caractéristiques qui leur seraient propres (Hancock et Lieber, 2017).

La mise en œuvre de la lutte contre le harcèlement de rue par les agents publics que décrit Archat met également en lumière la dimension territoriale de ce genre de politiques publiques (Backouche *et al.*, 2011), qui concourent à construire certaines populations périphériques comme exigeant une plus forte sensibilisation aux questions d'égalité. En s'intéressant à la mise en œuvre du *gender planning*, c'est-à-dire d'une politique genrée dans l'aménagement, en l'occurrence le travail de conception de l'espace des parcs par les jardinières, Koerner met elle aussi en évidence la façon dont certains territoires et les populations qui y résident sont considérés comme nécessitant davantage d'intervention des pouvoirs publics – interventions censées insuffler aux dites populations des normes plus égalitaires. Là encore, des hiérarchies sont à l'œuvre entre différents publics. Koerner contribue à révéler tout le travail de classement nécessaire pour privilégier certains usages au détriment d'autres. Intégrer une norme dans l'idée de favoriser la diversité contribue ici à renforcer de nouvelles logiques d'exclusion.

La prise en compte de la dimension de genre dans ces politiques et actions publiques s'intègre généralement à d'autres logiques déjà existantes. Si Donnen souligne la façon dont la dimension économique constitue un des socles de la ville inclusive, la dimension sécuritaire semble favoriser le déploiement de politiques intégratives ou genrées. Ainsi Di Cecco présente-t-il longuement la dimension improbable de l'articulation entre politique sécuritaire et propreté, et la façon dont ces politiques intégratives reposent sur un tel substrat.

Accorder une place, généralement sous condition, on l'a vu, interroge donc non seulement les hiérarchies qui s'opèrent, tout comme les nouvelles injonctions normatives qui sont à l'œuvre, mais également la notion même de mixité. Si celle-ci reste un idéal à atteindre, elle passe parfois

par des demandes de non-mixité afin de favoriser l'accès à certains espaces de catégories de personnes discriminées. C'est le cas des marches exploratoires, présentées par Archat. Non mixtes, elles se veulent un outil émancipatoire pour favoriser la présence des femmes dans des espaces dont elles seraient autrement exclues. C'est ce dont discute également l'article de Bonté, qui s'intéresse à l'accès aux piscines municipales. En analysant les demandes de reconnaissance de personnes trans, qu'il compare à celles des femmes musulmanes, il met en évidence les différentes façons d'envisager la mixité et la non-mixité. Si cette dernière est également présentée par les personnes trans comme un outil de résistance, l'idéal républicain de la mixité (Tissot, 2005) est généralement avancé par les acteur·rices politiques qui refusent de leur accorder des créneaux spécifiques.

Conclusion : qu'est-ce qui fait un·e « bon·ne » citoyen·ne ?

L'idée de cette introduction n'est pas – nous l'avons dit tout au début – d'extraire des articles du dossier des généralisations homogénéisantes. La richesse même de ce dossier vient de la diversité des contextes et des problématiques spatiales en jeu dans la construction et la négociation du « droit à la ville » qu'il permet de mettre en relief. Et pourtant, on ne peut nier que ces articles, quoique très différents les uns des autres, laissent émerger des pistes de réflexion communes autour de la manière dont les citoyennetés sont vécues, revendiquées et conceptualisées aujourd'hui autour de la Méditerranée. Ce faisant, ils font écho aux travaux qui tentent de décrire et d'analyser les formes inédites de citoyenneté – qu'elles soient « flexibles » (Ong, 2006), « dénationalisées » (Sassen, 2002), « insurrectionnelles » (Holston, 2008) ou « morales » (Ben Néfissa, 2003) – qui émergent dans le contexte actuel de circulation accélérée des normes, de transformations économiques et géopolitiques et de mouvements des populations.

Les exemples réunis ici nous rappellent à quel point la répartition du droit à la ville – qu'il s'agisse du droit de se mouvoir, de se loger, de travailler, de faire du sport, de protester ou encore de s'amuser – est inégale et de quelle manière cette inégalité et les hiérarchies qui la sous-tendent sont continuellement reproduites. Cette reproduction peut se faire de manières directes et violentes, au plus proche des individu·es et de leur corps (à l'instar des interventions policières, par exemple), mais aussi de manières indirectes et bien plus subtiles (pour ne pas dire inattendues), comme l'illustrent les effets complexes des politiques inclusives documentés dans ce dossier. Mais si la ville produit la différence, c'est aussi parce qu'elle est le « champ de bataille à

travers lequel les groupes définissent leurs identités, revendiquent leurs droits, mènent leurs luttes et expriment leurs droits et obligations en tant que citoyens » (Isin, 2002, 50, traduction des autrices). Ce dossier contient nombre d'exemples permettant d'illustrer de telles luttes, y compris lorsqu'elles sont menées à travers des actions très ordinaires comme le fait de marcher, faire du vélo, nager ou se divertir dans la ville.

La perspective privilégiée est celle des « sans-place » (minoritaires et marginalisés). Elle permet de nourrir une lecture infrapolitique (Bayat, 2013 [2010]) qui met en évidence les formes discrètes et invisibles ou momentanément visibles de revendication d'une place, là où iels n'en ont pas, mettant en lumière – voire parfois même redéfinissant – les normes de citoyenneté exclusives et inégalitaires. Paradoxalement, ces stratégies mises en œuvre pour « se faire une place » révèlent les grilles d'intelligibilité (Butler, 2004) de ce que signifie, aujourd'hui, être un citoyen « convenable » ou « respectable ». Si cette respectabilité se construit de manières très diverses selon les cas étudiés, l'approche intersectionnelle nous a permis de comprendre comment elle est modelée par des régimes de visibilité croisant les hiérarchies de classe, genre, race, âge, etc., entre les groupes. Pour appartenir au collectif et bénéficier de droits, les individu-es apprennent donc à neutraliser les effets de survisibilité de leur condition de « sans-place », et à respecter une « visibilité modérée », continuellement calibrée aux normes dominantes de mixité, de sécurité et de moralité.

Références

ABU-LUGHOD Lila, *Writing Against Culture*, Santa Fe, School of American Research Press, 1996 (1991).

AHMED Leila, *Women and Gender in Islam: Historical Roots of a Modern Debate*, New Haven, Yale University Press, 1992.

ALLAL Amin, BOUTALEB Assia et TANNOUS Manon-Nour, « Introduction: Aréal parce que je le vaux bien! », *Mondes arabes*, 1, 1, 2022, pp.5-15.

ANZALDÚA Gloria E., *Borderlands/La Frontera: The New Mestiza*, San Francisco, Aunt Lute Books, 1987.

BACKOUCHE Isabelle, RIPOLL Fabrice, TISSOT Sylvie et VESCHAMBRE Vincent (éd.), *Dimension spatiale des inégalités*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.26705>.

BAYAT Asef, *Life as Politics. How Ordinary People Change the Middle East*, 2^e éd., Stanford, Stanford University Press, 2013 (2010).

BEN NÉFISSA Sarah, « Citoyenneté morale en Égypte : une association entre État et Frères musulmans », in BEN NÉFISSA Sarah (dir.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, CEDEJ/Karthala, 2003, pp. 213-270.

BERRIANE Yasmine, « Interstitial Spaces and Controlled Participation: The Youth Center of Hay Mohammadi during the Years of Lead in Morocco », in ABOUBAKR Randa, JURKIEWICZ Sarah, AIT-MANSOUR Hicham et FREITAG Ulrike (dir.), *Spaces of Participation: Dynamics of Social and Political Change in the Arab Region*, Le Caire, American University of Cairo Press, 2021, pp. 83-101.

BERRIANE Yasmine, *Femmes, associations et politique à Casablanca*, Rabat : Centre Jacques Berque, 2013.

BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949.

BUTLER Judith, *Precarious Life: The Powers of Mourning and Violence*, Londres, Verso, 2004.

CHAKRAVARTY Surajit et NEGI Rohit, « Introduction: Contested Urbanism in Delhi's Interstitial Spaces », in *Space, Planning and Everyday Contestations in Delhi*, Delhi, Springer, 2016, pp. 1-20.

CHEIKH Miriam, *Les filles qui sortent. Jeunesse, sexualité et prostitution au Maroc*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2020.

CISSE Madjiguene et QUIMINAL Catherine, « La lutte des 'Sans-papiers' », *Les cahiers du CEDREF*, 8-9, 2000, pp. 343-353.

CLANCY-SMITH Julia, « Islam, Gender, and Identities in the Making of French Algeria, 1830-1962 », in CLANCY-SMITH Julia et GOUDA Frances (dir.), *Domesticating the Empire. Race, Gender, and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1998, pp. 154-174.

CONNELL Raewyn, « Rethinking Gender from the South », *Feminist Studies*, 40, 2014, pp. 518-539.

- DENÈFLE Sylvette (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004.
- DIRENBERGER Lucia et ONIBON DOUBOGAN Yvette, « Les universitaires béninoises face aux hiérarchies dans la production des savoirs francophones sur le genre », *Genre, sexualité & société*, 27, 2022, DOI : <https://doi.org/10.4000/gss.7245>.
- DIRENBERGER Lucia et SCHMOLL Camille, « Ce que le genre fait à l'espace... et inversement », *Les cahiers du CEDREF*, 21(Décembre), 2014.
- DJELLOUL Ghaliya, « Entre enserrement et desserrement, la mobilité spatiale des femmes en périphérie d'Alger », *Métropolitiques*, 16 avril 2018, URL : <https://metropolitiques.eu/Entre-enserrement-et-desserrement-la-mobilite-spatiale-des-femmes-en-peripherie.html>.
- DULONG Delphine, « Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique », *Politix*, 60, 2002, pp. 81-111.
- DUPLAN Karine, « Les géographies des sexualités et la géographie française peuvent-elle faire bon ménage ? Une revue critique des géographies des sexualités anglophones », *Géographie et Cultures*, 83, 2012, pp.115-136.
- ELSADDA Hoda, « Gender Studies in the Arab World. An NGO Phenomenon », in *The Status of Gender Studies in the Arab Region*, Beyrouth, The Arab Council for Social Sciences, 2023, pp. 12-27.
- ERDI Gülçin et MARCHAL Hervé (dir.), *Citoyenneté en ville. L'épreuve des inégalités spatiales et des identités*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017.
- FASSIN Éric, « La démocratie sexuelle contre elle-même. Les contradictions de la politique d'immigration subie », *Vacarme*, 48, 2009, pp. 48-50.
- FENSTER Tovi, « The Right to the Gendered City: Different Formations of Belonging in Everyday Life », *Journal of Gender Studies*, 14, 2005, pp. 217 - 231.
- GILLOT Gaëlle et NADIFI Rajaa, *Le genre et l'université au Maroc*, Paris/Rabat, UNESCO, 2018.
- HAMMOUCHE Abdelhafid et MONQID Safaa (dir.), *Espaces et genre dans le monde arabe. Des transformations urbaines aux mutations des rapports de sexe*, [Hommes et sociétés](#), Karthala, 2022.

- HANCOCK Claire et LIEBER Marylène, « Refuser le faux dilemme entre antisexisme et antiracisme. Penser la ville inclusive », *Les Annales de la recherche urbaine*, 112, 2017, pp. 16-25.
- HOLSTON James, *Insurgent Citizenship. Disjunctions of Democracy and Modernity in Brazil*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2008.
- hooks bell, *De la marge au centre. Théorie féministe*, Paris, Cambourakis, 2017
- HUBBARD Philip, « Desire/disgust: mapping the moral contours of heterosexuality », *Progress in Human Geography*, 24, 2, 2000.
- HUSSÉNIUS Anita, SCANTLEBURY Kathryn, ANDERSSON Kristina et GULLBERG Annica, « Interstitial Spaces. A Model for Transgressive Processes », in BULL Jacob et FAHLGREN Margaretha (dir.), *Illdisciplined Gender. Engaging Questions of Nature/Culture and Transgressive Encounters*, Heidelberg/New York/Londres, Springer, 2016, pp. 11-30.
- ISIN Engin, *Being Political. Genealogies of Citizenship*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2002.
- KAUFMAN Debra Renee, « Sex-Segregated Living: Celebrating the Female », in WILLIAMS Christine et STEIN Arlene (dir.), *Sexuality and Gender*, Oxford, Blackwell, 2002, pp. 271-280.
- KHEMILAT Fatima, « Redefining the boundaries of public space due to the controversies over the hijab: The rise of a “respectable” segregation? », *Questions de communication*, 1, 33, 2018.
- LACOMBE Delphine et al, « Le Genre globalisé : cadres d'actions et mobilisations en débats », *Cultures & Conflits*, 83, 2011, pp. 7-13.
- LE RENARD Saba A., « Genre, classe, nationalité et accès des femmes aux espaces publics à Riyad », *Sociétés contemporaines*, 4, 84, 2011, pp.151-172.
- LEFEBVRE Henri, *Le Droit à la ville*, 3^e éd., Paris, Economica, 2009 (Anthropos, 1968).
- LIEBER Marylène, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- LISTER Ruth, *Citizenship: Feminist Perspectives*, Londres, Macmillan Press Ltd, 1997.

- LÖW Martina, *Sociologie de l'espace*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2015.
- MARSHALL Thomas Humphrey, *Citizenship and social class, and other essays*, Cambridge University Press, 1950.
- MATSUDA Mari J., « Beside my Sister, Facing the Enemy: Legal Theory Out of Coalition », *Stanford Law Review*, 43, 1991, pp. 1183-1192.
- MAZOUZ Sarah, *Race*, Paris, Anamosa, 2020.
- MESTIRI Soumaya, *Décoloniser le féminisme : une approche transculturelle. La vie morale*, Paris, Vrin, 2016.
- MOISSERON Jean-Yves et BAYOUMI Manar, « La Méditerranée comme concept et représentation », *Revue Tiers Mondes*, 209, 2012, pp. 179-196.
- MONQID Safaa, *Femmes dans la ville : Rabat : de la tradition à la modernité urbaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- NEVEU Catherine, « 'E pur si muove !', ou comment saisir empiriquement les processus de citoyenneté », *Politix*, 103, 2013, pp. 205-222.
- NEVEU Catherine et CARREL Marion, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, 2015.
- ONG Aihwa, « Mutations of Citizenship », *Theory, Culture & Society*, 23, 2-3, 2006, pp. 499-505.
- PELLEGRIN Nicole, « De la clôture et de ses porosités. Les couvents de femmes sous l'Ancien Régime », in BARD Christine (dir.), *Le Genre des territoires. Féminin, masculin, neutre*, actes du colloque du Plessis-Macé, 16-18 mai 2002, Angers, Presses de l'université d'Angers, 2004, pp. 29-46.
- PERROT Michelle, « Le genre de la ville », *Communications*, 65, 1997, pp. 149-163.
- RADFORD Jill, *Policing Male Violence – Policing Women*, in HANMER Jalna et MAYNARD Mary (dir.), *Women, Violence and Social Control*, Londres, Palgrave Macmillan, 1987, pp.30-45.
- SANDBERG Linda et RÖNNBLÖM Malin, « Imagining the Ideal City. Planning the Gender-Equal City in Umeå, Sweden », *Gender, Place & Culture*, 23, 12, 2016, pp.1750–62.

- SASSEN Saskia, « Repositioning of Citizenship: Emergent Subjects and Spaces for Politics », *Berkeley Journal of Sociology*, 46, 2002, pp. 4-25.
- SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.
- SHAMI Seteney (dir.), *Publics, Politics and Participation. Locating the Public Sphere in the Middle East and North Africa*, New York, Social Science Research Council, 2009.
- SKEGGS Beverly, « Introduction : Stratifications or Exploitation, Domination, Dispossession and Devaluation », *The Sociological Review*, 63, 2, 2015.
- TILLION Germaine, *Le harem et les cousins*, Paris, Seuil, 1966.
- TISSOT Sylvie, « Une “discrimination informelle” ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, 4, 2005, pp. 54-69.
- TISSOT Sylvie, « Qu'est-ce qu'une homosexualité respectable ? Classer pour contrôler », *Terrains & travaux*, 40(1), 2022, pp. 113-136. <https://doi.org/10.3917/tt.040.0113>.
- WYNN Austin L.L., *Love, Sex, and Desire in Modern Egypt: Navigating the Margins of Respectability*, Austin, University of Texas Press, 2018.
- YOUNG Iris Marion, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press, 1990.